

Communiqué de presse

Lancement de l'opération de contrôle de vie des bénéficiaires des pensions servies par la Caisse Marocaine des Retraites

La Caisse Marocaine des Retraites annonce le lancement de l'opération de contrôle de vie auprès des bénéficiaires de ses prestations.

Le contrôle de vie est réalisé conformément aux dispositions juridiques et réglementaires régissant la Caisse, et ce, afin d'éviter le risque de paiement des pensions à tort. Cette année, ce contrôle se déroule sur la base d'échanges de données avec les partenaires institutionnels, dans le respect des exigences de la loi 55-19 relative à la simplification des procédures et des démarches administratives.

La population non contrôlée par l'échange de données recevra des courriers à leurs adresses personnelles disponibles auprès des services de la Caisse. La réception de ces courriers dispense les intéressés de toute démarche administrative supplémentaire auprès de la CMR.

Par ailleurs, la Caisse Marocaine des Retraites a mis à la disposition des bénéficiaires contrôlés par courrier des moyens de communication à distance leur permettant de savoir s'ils sont concernés par le contrôle via le service « Contrôle de vie » sur le portail électronique <u>www.cmr.gov.ma</u> ou l'application mobile Ma retraite CMR, ou en appelant le centre d'appels sur le numéro **0537 567 567.**